

LES RESPONSABILITÉS VIS-À-VIS DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX

Protéger l'environnement global

Prévention contre le réchauffement de la planète

La troisième séance de la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP3), qui s'est tenue à Kyoto en décembre 1997, fut une conférence internationale importante qui a vu l'adoption du Protocole de Kyoto concernant la réglementation des émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre pour la période de 2008 à 2012. Les nations du monde se sont réunies dans le but de fixer des objectifs visant à réduire les gaz à effet de serre. Avec en toile de fond les enjeux économiques du Japon, des États-Unis, de l'Union Européenne et des pays en développement, un protocole a finalement été rédigé à la suite de nombreux débats et d'échanges d'opinions intenses. Le protocole lançait un appel pour une réduction totale des émissions de gaz à effet de serre de 5,2%, par rapport au niveau de 1990, pour les pays développés dans la période de 2008 à 2012 (par exemple, 8% pour l'UE, 7% pour les États-Unis et 6% pour le Japon). La quatrième séance (COP4) s'est tenue à Buenos Aires, Argentine, en novembre 1998. Malgré des divergences concernant les points litigieux entre les pays développés et les pays en développement, et même entre les pays développés, le Plan d'Action de Buenos Aires, qui précisait un calendrier jusqu'au COP6, fut établi. La cinquième séance (COP5)



s'est tenue à Bonn, Allemagne, en novembre 1999.

En 1997, le Japon émettait 320 millions de tonnes de CO₂ (t-c) provenant du carburant, ce qui le plaçait en quatrième position dans le monde et représentait 5,1% du total des émissions de CO₂. Toutefois, le volume de ces émissions par habitant au Japon est de 2,53 tonnes, ce qui est relativement peu élevé en comparaison avec les autres pays développés. Les États-Unis émettent 5,59 tonnes de CO₂ (t-c) par habitant ; l'Australie, 4,51 tonnes ; le Canada, 4,3 tonnes ; l'Allemagne, 2,94 tonnes ; la Russie 2,70 tonnes ; le Royaume-Uni, 2,56 tonnes ; et la France, 1,69 tonnes.

Economies d'énergie

Habituellement illuminé le soir, les étages supérieurs du château d'Osaka étaient sombres pendant la campagne « Tous feux éteints » en juin 2003.

© Yomiuri Shimibun

L'élimination des déchets et le recyclage

Le volume de déchets généraux (non industriels) au Japon devient problématique, excédant 50 millions de tonnes depuis 1990. Il est estimé que les sites d'élimination de déchets atteindront leur limite dans quelques années, et l'incinération des déchets produisant une pollution aux dioxines, le recyclage est important en tant que solution visant à réduire le volume d'ordures.

En 1998, le taux de papier usé récupéré au Japon était de 55,5% du volume de production, et le taux d'utilisation (le pourcentage de papier retraité utilisé dans la fabrication de papier) était de 55,4%, soit l'un des taux de recyclage de papier les plus élevés dans le monde.

La Loi sur le recyclage des récipients et des emballages, entrée en vigueur en avril 1997, tient les fabricants responsables du recyclage des bouteilles en polytéréphtalate d'éthylène (PET) et en verre, ainsi que des emballages en papier et en plastique. Ces récipients représentent de 20 à 30% du poids total des ordures générales jetées par les ménages japonais, mais en raison de leur taille, ils représentent 60% du volume total. Cette loi est basée sur la division des coûts de l'élimination des ordures entre les sociétés, les consommateurs et les municipalités, au lieu des coûts d'élimination qui étaient auparavant couverts par les impôts. Lorsque les consommateurs jettent des récipients, ils doivent procéder à un tri préliminaire pour les zones de collecte désignées par la municipalité, d'où ils sont prélevés pour être recyclés par les fabricants. A partir d'avril 2000, les emballages en papier et en plastique seront également soumis au recyclage en vertu de cette loi.

Les produits électriques mis au rebut par les foyers japonais sont quasiment tous éliminés dans des décharges. La Loi sur le recyclage des appareils électroménagers désignés a été promulguée en 1998 pour tenter de réduire le volume de l'élimination dans ces décharges.



Contrôles d'émissions
Des inspecteurs contrôlent un camion pour s'assurer qu'il satisfait aux normes des émissions des véhicules diesel qui sont entrées en vigueur dans les préfectures de Tokyo, Kanagawa, Saitama et Chiba en octobre 2003.
© Yomiuri Shimibun

Les mouvements pour la protection de l'environnement

Par rapport aux groupes de protection de l'environnement dans les pays occidentaux, ces groupes au Japon opèrent à une plus petite échelle et existent depuis moins longtemps. Le plus grand groupe de protection de la nature au Japon, qui serait l'association Wild Bird Society du Japon, compte 50 000 membres. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) du Japon regroupe également 50 000 membres, en incluant les membres collectifs, et la Société pour la Conservation de la Nature du Japon, 20 000. Le Japon a plus de 5 000 petits groupes pour la préservation de l'environnement. Ces groupes, qui jouent un rôle important dans la mise en oeuvre des efforts au niveau communautaire, ont un nombre d'adhérents limité, mais il est anticipé qu'ils progresseront considérablement à l'avenir. Les ONG (organisations non gouvernementales) sont aussi actives à l'étranger.

Il y a aussi un mouvement national de fiducies suivant lequel des personnes se rassemblent en un groupe pour partager le coût d'une parcelle de terrain (dans une zone qui est écologiquement détériorée) dans le but de la préserver. Ce terrain peut également être donné à la fiducie. Cette tendance, dont les mouvements essentiels ont vu le jour à Shiretoko, Hokkaido, et Tenjinzaki, Wakayama, s'est répandue dans tout le pays. La préservation ne se limite pas aux forêts et aux marais, mais couvre également des étendues de verdure dans les villes. Afin de promouvoir des marchés pour des produits,

matériaux, et services sans danger pour l'environnement, des sociétés et groupes privés, des groupes locaux communautaires, et l'agence de l'Environnement ont formé en février 1996 un réseau pour encourager les achats de ce genre. Des recommandations furent émises auprès des consommateurs pour les inviter à donner la priorité à l'achat de produits et services sans danger pour l'environnement.

Les municipalités de chaque communauté font de leur mieux pour encourager des développements régionaux qui prennent en considération l'environnement, tels que la conservation d'énergie et le recyclage. Yakushima, un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la préfecture de Kagoshima, essaie de préserver l'environnement par le biais de mesures consistant à réduire au minimum l'élimination des déchets, en ayant recours au compostage des déchets provenant des cuisines et au recyclage des huiles alimentaires en carburant pour les automobiles.

Pour aider les étudiants à prendre conscience par eux-mêmes de la préservation de l'environnement et à réaliser des études dans ce domaine, l'agence de l'Environnement a, en 1995, lancé un appel à la participation d'élèves d'écoles primaires et de collèges au Junior Eco Club. Des activités indépendantes incluent des contrôles de la vie aquatique, des observations astronomiques, de recyclage de canettes, ainsi que des échanges d'informations parrainés par des bureaux administratifs à travers le pays. En mars 1999, il y avait 4 000 groupes et environs 70 000 personnes participant à leurs activités.

La coopération environnementale du Japon

À la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992, le Japon a promis de contribuer à la hauteur de 900 milliards à 1 billion de yens (au dessus de 7,9 milliards de dollars US), sur une période cinq ans à partir de l'exercice 1992, à l'APD (aide publique au développement) pour la coopération environnementale. Sur cette période de cinq ans, le montant total réel de

l'APD alloué à cette fin s'élevait à 1,44 billions yens (13,2 milliards de dollars US).

Le programme de l'APD du Japon couvre des problèmes environnementaux divers. Des exemples incluent le maintien de la qualité de l'eau, des services d'égout, l'élimination des déchets, des mesures contre la pollution environnementale telles que la prévention de catastrophes, la préservation des forêts, et la prévention de polluants atmosphériques et contaminants de l'eau. La conservation d'énergie et les technologies de nouvelles énergies font partie des centres d'intérêts de la coopération environnementale du Japon. En vertu de l'Initiative pour le développement durable à l'horizon du 21^{ème} siècle, qui a été annoncée par le gouvernement en 1997, le Japon s'est engagé dans différents efforts de coopération environnementale, un exemple étant la création d'un réseau de surveillance des pluies acides en Asie orientale. Afin d'aborder les problèmes de la conservation à l'échelle mondiale qui ne peuvent pas être résolus par le biais de la coopération bilatérale, le Japon participe également en tant que nation dont la contribution est essentielle aux actions de différents organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Tri des ordures

Les déchets doivent être triés en différentes catégories qui varient selon les localités.

© Conseil de Gestion des Déchets des 23 arrondissements de Tokyo



L'intérêt que portent des compagnies japonaises au boisement et à la restauration des forêts – aussi bien au Japon qu'à l'étranger – est en augmentation et contribue à la prise de conscience de la société. Mitsubishi Corporation, l'une des grandes maisons de commerce japonaises, coopère dans des projets de restauration des forêts tropicales en Malaisie et au Brésil. Une forêt tropicale, une fois détruite par abattage, perd sa terre végétale en raison des eaux de ruissellement provoquées par les pluies torrentielles. Il était estimé que la revalorisation des terres prenait une centaine d'années mais des expériences sur des méthodes de restauration ont prouvé



que des résultats pouvaient être obtenus en moins de temps. En outre, de nombreuses maisons de commerce et sociétés de fabrication de papier sont activement impliquées dans le boisement à l'étranger.

Réserve nationale de l'environnement à Tenjinzaki

Le mouvement national de fiducies au Japon a fait ses débuts pour tenter de préserver l'environnement du Cap à Tenjinzaki dans la préfecture de Wakayama.
© Ville de Tanabe